



Comité du Nord

CONCOURS

DE CREATIONS ARTISTIQUES

OUVERT A TOUS

LES CYCLES DE L'ECOLE PRIMAIRE

REGLEMENT INTERIEUR

Thème 2002/2003

Bien VIVRE avec le soleil



Avec le Concours de la C.R.A.M Nord-Picardie.

E D U C A T I O N A L A S A N T E

CONCOURS DE CREATIONS ARTISTIQUES

Dans le cadre de ses actions de prévention et de promotion de la santé, la Ligue Nationale contre le Cancer organise, à l'intention des enfants des écoles maternelles et élémentaires, un grand concours de créations artistiques. La finalité de ce concours est de présenter aux enfants, d'une manière active, des notions susceptibles de leur faire adopter des attitudes et des comportements favorables à leur santé et à leur développement.

Les œuvres créées sur le thème proposé contiendront un message « santé ». L'ambition de la Ligue Nationale contre le Cancer est aussi de rendre les enfants à la fois acteurs et messagers de santé.

**Participez au concours de créations artistiques pour
l'éducation à la santé sur le thème :**

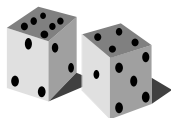
Bien VIVRE avec le soleil

DEROULEMENT

Le Concours est ouvert à toutes les sections de maternelle et à toutes les classes de l'élémentaire.

Les enseignants désireux de faire participer leur classe doivent s'inscrire auprès du Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le cancer : 4-6 Rue Pierre Dupont B.P 9999 59013 LILLE avant **le 31 janvier 2003**. Ils se verront attribuer un numéro d'inscription qui permettra de conserver l'anonymat de l'œuvre devant le jury.

L'œuvre réalisée peut être, au choix et doit être le résultat d'un travail collectif des élèves :



un panneau décoratif

un tableau

- une sculpture
- une bande dessinée
- un livre, une maquette, une affiche
- un jeu
- etc....



- Les dimensions maximales de l'œuvre présentée ne doivent pas excéder 100 cm x 70 cm.
- Le poids maximal de l'œuvre présentée ne doit pas excéder 10 kgs.

L'œuvre remise doit être accompagnée d'une fiche technique précisant le titre et la signification de l'œuvre, les objectifs de prévention visés, la démarche pédagogique de la classe, les moyens techniques utilisés, les résultats atteints ou à atteindre auprès des élèves. (Cette fiche vous sera adressée dès votre inscription).

Montant des Prix

Ecoles maternelles

- 1^{er} prix : 381.12 € (2 500 F)
- 2^{ème} prix : 228.67 € (1 500 F)
- 3^{ème} prix : 152.45 € (1 000 F)
- 4^{ème} prix : 76.22 € (500 F)

Ecoles élémentaires

- 1^{er} prix : 381.12 € (2 500 F)
- 2^{ème} prix : 228.67 € (1 500 F)
- 3^{ème} prix : 152.45 € (1 000 F)
- 4^{ème} prix : 76.22 € (500 F)

Calendrier

Date limite des dépôts des œuvres : **jeudi 29 mai 2003**

Date du jury : **jeudi 5 juin 2003**

Remise des prix : **mercredi 11 juin 2003**

Où déposer les œuvres :

Comité du Nord de la Ligue Nationale contre le Cancer
4-6 Rue Pierre Dupont
B.P 9999
59013 LILLE Cedex

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 heures 30 – 12 heures 15
de 13 heures 15 – 17 heures 30

Ou contacter Mme Edith SARRAZYN au Tél : 03.20.06.06.05

Les œuvres accompagnées de leur fiche technique, seront exposées dans le hall de la C.R.A.M Nord-Picardie à VILLENEUVE D'ASCQ et présentées, **le jeudi 5 juin 2003** devant un jury composé notamment de représentants de l'Education Nationale, de représentants de la C.R.A.M Nord-Picardie, du Vice-Président du Comité du Nord de la Ligue Nationale contre le Cancer, des Administrateurs et des spécialistes de l'éducation à la santé.

La réception se déroulera à la C.R.A.M Nord-Picardie le **mercredi 11 juin 2003** à 16 heures 30 en présence du Docteur Gérard DEPADT, Président du Comité du Nord de la Ligue Nationale contre le Cancer, de M. André Marie LOOCK, Sous Directeur de la Coordination de la Communication et des Ressources de la C.R.A.M Nord-Picardie, de membres de l'Education Nationale et de bénévoles de l'Association.

Pour prolonger l'efficacité des leçons apprises et poursuivre la démarche effectuée en cours d'année en éducation à la santé, la Ligue Nationale contre le Cancer offrira à chaque élève un objet qui lui rappellera sa participation au concours et l'incitera à rester « acteur » de sa santé.

Les œuvres restent la propriété des classes. Elles seront restituées dès que possible aux classes qui les ont réalisées. Ces dernières s'engagent cependant à les mettre à la disposition de la Ligue Nationale contre le Cancer pour toute exposition lors de la remise des prix. Les directeurs d'école et enseignants s'engagent également à autoriser la Ligue Nationale contre le Cancer à photographier les œuvres et à utiliser ces photographies pour tout article relatif au concours de créations artistiques pour l'éducation à la santé.

Tout autre utilisation (par exemple affiche) devra faire l'objet d'une autorisation spécifique du directeur de l'école et de l'enseignant.